



**SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 8 AOÛT 2022  
TENUE LE 11 AOÛT 2022**

**Procès-verbal de l'ajournement de la séance du lundi 8 août 2022 du conseil de la Municipalité de Saint-Chrysostome tenu le jeudi 11 août 2022 à 19 h 00 au Centre culturel Dr Marc Héту situé au 624, rue Notre-Dame.**

**1\_PRÉSENCES**

**Sont présents les membres suivants :**

Mario Henderson, district #1

Richard Beaudin, district #4

Suzan Demers, district #6

**Sont absents les membres suivants :**

Marc Roy, district #2

Martin Lafond, district #5

Jean-Luc Payant, district #3

**La présente séance est présidée par M. Steve Laberge, maire, M. Manuel Bouthillette, directeur général et greffier-trésorier agit à titre de secrétaire. Est également présente Mme Linda Hébert, directrice générale adjointe et trésorière.**

**2022-08-183**

**2\_OUVERTURE DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT**

**ATTENDU QU'**un avis spécial d'ajournement de la séance régulière du 8 août 2022 a été adressé à tous les élus absents le 9 août 2022;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil présent ont, par voie de résolution, ajourné la séance au 11 août 2022 à 19 h 00;

**ATTENDU QU'**après la vérification du quorum et de la publication de l'avis spécial;

Proposé par le conseiller Suzan Demers

Et résolu unanimement par les conseillers présents

**D'OUVRI**R la séance à 19 h 09.

**Adoptée à l'unanimité**

**2022-08-184**

**3\_ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par le conseiller Richard Beaudin

Et résolu unanimement par les conseillers présents

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté en ajoutant les points suivants :

- 12.1 Nomination – Inspecteur municipal et superviseur des travaux publics
- 13.1 Offre de services professionnels – Mise à jour du plan d'intervention des infrastructures municipales
- 13.2 Offre de services professionnels – Relevé topographique Phase VI

**Adoptée à l'unanimité**

#### **4\_ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

2022-08-185

##### **4.1\_APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 JUILLET 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 4 juillet 2022 tel que rédigé;

**CONSIDÉRANT** la demande de monsieur Mario Henderson, conseiller de reporter ce point dû au fait que trois conseillers sont absents;

Proposé par le conseiller Mario Henderson  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

**QUE** l'approbation du procès-verbal soit reportée à la prochaine séance régulière de septembre.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **5\_MOT DU MAIRE**

#### **6\_MINUTES DU CONSEILLER**

##### **M. Richard Beaudin, district #4**

Monsieur Beaudin nous informe qu'il a eu l'occasion de voir des lampadaires solaires au Nouveau-Brunswick et qu'il a aimé ce qu'il a constaté.

#### **7\_PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les citoyens présents sont invités à la période de questions.

Aucune question

#### **8\_DÉPÔT DES DOCUMENTS**

##### **8.1\_CORRESPONDANCE**

Les membres du conseil ont reçu une copie de la correspondance du mois. Cette liste est déposée aux archives municipales sous la cote 102-101.

##### **8.2\_STATISTIQUES PROVENANT DU SSI AU 31 JUILLET 2022 – INTERVENTIONS INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS POUR SAINT-CHRYSOSTOME**

Le directeur général et greffier-trésorier Manuel Bouthillette dépose la liste des interventions incendie et premiers répondants préparés par le directeur incendie Paul Dagenais pour le mois de juillet 2022.

##### **8.3\_DÉPÔT DU RAPPORT DES PERMIS ET CERTIFICATS ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 9 JUIN AU 25 JUILLET 2022**

Le directeur général et greffier-trésorier Manuel Bouthillette dépose la liste des permis et certificats émis pour la période du 9 juin au 25 juillet 2022.

## 9\_AVIS DE MOTION

## 10\_RÈGLEMENTS

2022-08-186

### 10.4\_ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 230-2022-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE NO. 230-2022 AFIN DE MODIFIER LES CRITÈRES D'ÉVALUATION LIÉS AUX USAGES ET À LA DENSITÉ

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné par le conseiller Jean-Luc Payant lors de la séance régulière du 4 juillet 2022 et qu'un projet de règlement a également été déposé;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement a rencontré toutes les procédures d'approbation;

Proposé par le conseiller Suzan Demers  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

**D'ADOPTER** le règlement no. 230-2022-01 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble no. 230-2022 afin de modifier les critères d'évaluation liés aux usages et à la densité.

**Adoptée à l'unanimité**

## 11\_ADMINISTRATION

2022-08-187

### 11.1\_APPROBATION DE LA LISTE DES DÉPENSES DU MOIS

Proposé par le conseiller Richard Beaudin  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

**D'APPROUVER** la liste des dépenses du mois selon la liste déposée à la séance régulière du 8 août 2022 comme suit :

Liste des comptes à payer au 8 août 2022 : **998 924.04 \$**  
Liste des paiements émis du 5 juillet au 7 août 2022 : **57 143.49 \$**  
Liste des salaires payés pendant cette période : **72 240.24 \$**

Les présentes listes sont déposées aux archives sous la cote 207-120.

Je soussigné Manuel Bouthillette, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office, qu'il y a les fonds nécessaires à l'ensemble du budget pour effectuer le paiement des comptes du mois.

**Adoptée à l'unanimité**

2022-08-188

### 11.2\_RÉSOLUTION MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO. 232-2022 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES DE 2 033 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 747 900 \$ POUR DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT AINSI QUE DES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LES RUES SAINT-CLÉMENT, WOOD ET DES PINS

**ATTENDU QUE**, lors d'une séance tenue le 4 juillet 2022, la municipalité a adopté le règlement 232-2022 décrétant des dépenses de 2 033 000\$ et un emprunt de 1 747 900\$ pour des travaux de renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout ainsi que des travaux de réfection sur les rues Saint-Clément, Wood et Des Pins;

**ATTENDU QUE** nous avons envoyé ledit règlement au *Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* afin d'obtenir leur approbation pour entreprendre les travaux indiqués précédemment;

**ATTENDU QU'**après une étude, le ministère nous demande d'ajouter quelques précisions au règlement d'emprunt numéro 232-2022;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 488(2) du code municipal, la municipalité peut modifier le règlement 232-2022, avant qu'il ne soit approuvé, par résolution, sans qu'il soit nécessaire d'obtenir quelque autre approbation, pourvu que les modifications n'aient pas pour effet d'augmenter les charges des contribuables ni de changer l'objet du règlement;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par le conseiller Suzan Demers  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

**QU'**il soit ajouté dans le préambule du règlement, les libellés suivants:

- « **CONSIDÉRANT QUE** l'article 1061 alinéa 5 du Code municipal du Québec permet aux municipalités de ne requérir que l'approbation du ministre des Affaires municipales puisqu'au moins 50% de la dépense fait l'objet d'une subvention dont le versement est assuré par le gouvernement; »
- « **CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires, du secteur concerné, ont été convoqués par courrier afin de venir assister à une séance d'information, tenue le 5 mai 2022 à l'hôtel de ville, concernant les travaux de réfection à venir sur les rues Saint-Clément, Wood et Des Pins; »

**QUE** l'article 4 du règlement numéro 232-2022 soit remplacé par le suivant :

- « Le conseil affecte également, à la réduction de la dépense, un montant de 285 100 \$ provenant d'un excédent de fonctionnement non-affecté pour tenir compte que les travaux de pavage et du stationnement sur la rue Wood sont au bénéfice de l'ensemble de la municipalité. »

**QUE** le 2e alinéa de l'article 10 du règlement numéro 232-2022 soit remplacé par le suivant :

- « Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années, notamment la Subvention TECQ (2019-2023) au montant de 1 283 302 \$ dont la programmation de travaux et la lettre de confirmation de la subvention datée du 7 juillet 2021 font partie intégrante du présent règlement. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention. »

**QUE** l'octroi du contrat pour les travaux et de l'engagement sont conditionnels à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 232-2022 par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et que les parties ont été informées de cette condition;

**QU'**une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et que la présente résolution sera annexée au règlement no. 232-2022 et en fera partie intégrante.

**Adoptée à l'unanimité**

**2022-08-189 11.3\_DÉCOMPTE #01 – TRAVAUX DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE – RANGS ST-JOSEPH ET ST-JEAN-BAPTISTE – AO 202218**

**ATTENDU QUE** les travaux de réfection des rangs St-Joseph et St-Jean-Baptiste ont été effectués en date du 22 juillet 2022 par **Ali Excavation inc.**;

**ATTENDU QUE** ces travaux avaient été décrétés par résolution de conseil numéro 2022-05-114, le 2 mai 2022;

**ATTENDU QUE** Pierre-Luc Poissant, chargé de projet de la firme Shellex Groupe-conseil a procédé à l'analyse du décompte progressif #01 fourni par **Ali Excavation inc.** et recommande le paiement des travaux;

Proposé par le conseiller Richard Beaudin  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

**QUE** ce conseil, sur recommandation Manuel Bouthillette, directeur général et greffier-trésorier, autorise le paiement du décompte progressif #01 à l'entrepreneur **Ali Excavation inc.** au montant de **830 795.02 \$** incluant les taxes et une retenue contractuelle de 10 %;

**QUE** ce conseil affecte les sommes nécessaires pour le paiement de cette dépense à même les activités d'investissement tel que décrit dans la résolution numéro 2022-05-114, le 2 mai 2022.

**Adoptée à l'unanimité**

**2022-08-190 11.4\_ AUTORISATION DE PAIEMENT DÉCOMPTE PROGRESSIF #1 – RÉFECTION DE DIVERSES RUES ET REMPLACEMENT DES INFRASTRUCTURES (PHASE V)**

**ATTENDU QUE** des travaux de réfection et de remplacements d'infrastructures d'aqueduc et d'égout sanitaire et pluvial sur les rues Saint-Clément, Wood et des Pins ont débuté le 7 juillet dernier;

**ATTENDU QUE** ces travaux avaient été octroyés par résolution numéro 2022-06-140 lors de la réunion du mois de juin;

**ATTENDU QUE** M. Jean-Yves Joubert, ingénieur de la firme **GROUPE GDS d'experts-conseils**, a procédé à l'analyse du décompte progressif #1 fourni par **Construction J.P. Roy inc.** et recommande le paiement de celui-ci;

**ATTENDU QUE** Manuel Bouthillette, directeur général et greffier-trésorier, appui la recommandation de l'ingénieur;

Proposé par le conseiller Suzan Demers  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

**QUE** ce conseil autorise le paiement du décompte progressif #1 à **JP Roy Construction inc.** au montant de **309 545.10 \$** (taxes et retenue appliquées).

**QUE** ce conseil affecte les sommes nécessaires au règlement d'emprunt numéro 232-2022 de même que les crédits votés pour l'exercice 2022 au fonds d'investissement.

**Adoptée à l'unanimité**

## **12\_RESSOURCES HUMAINES**

2022-08-191

### **12.1\_NOMINATION – INSPECTEUR MUNICIPAL ET SUPERVISEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

**ATTENDU** la publication de l'offre d'emploi pour le poste vacant d'inspecteur municipal;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire optimiser le services des travaux publics;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de nommer un fonctionnaire désigné au sens des lois et réglementation municipales en vigueur;

**ATTENDU QU'**un processus d'entrevue a été effectué;

**ATTENDU QUE** la candidature de monsieur Dominique Liaud a été retenue et que celui-ci est disponible à débiter l'emploi à compter de la date qui sera déterminée selon son contrat de travail;

Proposé par

Et résolu unanimement par les conseillers présents

**DE** retenir la candidature de monsieur Dominique Liaud pour combler le poste d'inspecteur municipal et superviseur des travaux publics, et ce selon les dispositions du contrat d'embauche établi entre les parties;

**QUE** monsieur Manuel Bouthillette, directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé à signer le contrat de travail de monsieur Dominique Liaud pour et au nom de la Municipalité.

**Adoptée à l'unanimité**

## **13\_HYGIÈNE DU MILIEU**

2022-08-192

### **13.1\_OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire mettre à jour son plan d'intervention des infrastructures municipales pour la réalisation de la phase VI dans le but d'être éligible aux demandes de subvention;

**CONSIDÉRANT** l'offre d'honoraires professionnels #1-093-22-M déposé par la firme Shellex, groupe conseil au montant de 7 500 \$;

Proposé par le conseiller Suzan Demers

Et résolu unanimement par les conseillers présents

**D'ACCEPTER** l'offre de services professionnels de la firme Shellex, groupe-conseil jusqu'à un montant forfaitaire de 7 500 \$.

**QUE** cette dépense soit prise à même le budget de fonctionnement.

**Adoptée à l'unanimité**

**2022-08-193 13.2\_OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNELS – RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE PHASE VI**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire effectuer des relevés topographiques pour le futur projet de Réfection de rue Phase VI;

**CONSIDÉRANT L'offre** de services professionnels de la firme Shellex, groupe-conseil au montant de 10 700 \$;

Proposé par le conseiller Richard Beaudin  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

**D'ACCEPTER** l'offre de services professionnels de la firme Shellex, groupe-conseil au montant de 10 700 \$;

**QUE** cette dépense soit prise à même le budget de fonctionnement.

**Adoptée à l'unanimité**

**14\_SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**2022-08-194 14.1\_APPEL D'OFFRES 202235 – ACQUISITION COMPRESSEUR SERVICE INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QUE** le service incendie désire acquérir un nouveau compresseur;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu les soumissions suivantes :

	<b>Nom du soumissionnaire</b>	<b>Montant soumission (avant taxes) (\$)</b>
1.	Pièces d'autos JKLM inc.	1 400.00 \$
2.	Magasin Pierre Machabée inc.	1 499.99 \$

**CONSIDÉRANT** les recommandations de Paul Dagenais, directeur incendie de retenir la soumission de **Pièces d'autos JKLM inc.**;

Proposé par le conseiller Suzan Demers  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

**DE** retenir la soumission de **Pièces d'autos JKLM inc.** au montant de **1 400.00 \$**, plus taxes.

**QUE** cette dépense soit prise dans le budget de fonctionnement.

**Adoptée à l'unanimité**

**2022-08-195 14.2\_APPEL D'OFFRES 202236 – PINCE DE DÉSINCARCÉRATION SERVICE INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QUE** le service incendie désire acquérir un ensemble de pince de désincarcération;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu les soumissions suivantes :

	<b>Nom du soumissionnaire</b>	<b>Montant soumission (avant taxes) (\$)</b>
1.	Aréo-Feu	13 685.00 \$
2.	L'Arsenal	14 000.00 \$
3.	Code 4 Fire & Rescue	19 995.00 \$

**CONSIDÉRANT** les recommandations de Paul Dagenais, directeur incendie de retenir la soumission de **Code 4 Fire & Rescue** en raison des caractérisations de l’outil tels que : la maniabilité de l’outil, meilleure grippe au niveau des pointes, l’ouverture des ciseaux, la durée de la batterie, meilleure coupe;

Proposé par le conseiller Richard Beaudin  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

**DE** retenir la soumission de **Code 4 Fire & Rescue** au montant de **19 995.00 \$**, plus taxes.

**QUE** cette dépense soit prise dans le budget d’investissement.

**Adoptée à l’unanimité**

## **15\_URBANISME ET INSPECTION**

### **16\_TRAVAUX PUBLICS**

#### **2022-08-196 16.1\_ MANDAT SERVICE D’ABATTAGE D’ARBRES – RUE RODRIGUE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit procéder à l’abattage d’un saule mort ou dépérissant aux abords de la rivière;

**CONSIDÉRANT QUE** l’arbre est dans l’emprise municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu une offre de service professionnel;

Proposé par le conseiller Suzan Demers  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

**DE** mandater **Les services d’arbres du Suroît** au montant de **4 400 \$**, plus taxes. Le montant de cette dépense sera financé à même le budget de fonctionnement.

**Adoptée à l’unanimité**

#### **2022-08-197 16.2\_ MANDAT SERVICE D’ABATTAGE D’ARBRES – RUES ST-PIERRE ET STE-ANNE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit procéder à l’abattage d’arbres morts ou dépérissant;

**CONSIDÉRANT QUE** les arbres sont dans l’emprise municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu deux offres de service professionnel;

Proposé par le conseiller Richard Beaudin  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

**DE** mandater **Arboriste AB** au montant de **2 100 \$**, plus taxes. Le montant de cette dépense sera financé à même le budget de fonctionnement.

**Adoptée à l’unanimité**



2022-08-198

**16.3\_PROGRAMME DE LABORATOIRE – ASPHALTAGE RANGS SAINT-JOSEPH ET SAINT-JEAN-BAPTISTE**

**ATTENDU QUE** le **Groupe ABS inc.** avait été mandaté par résolution de conseil numéro 2022-06-141 le 6 juin 2022 à procéder aux travaux de contrôle de qualité dans le cadre du projet de réfection des rangs Saint-Joseph et Saint-Jean-Baptiste;

**ATTENDU QUE** le **Groupe ABS inc.** s'est désisté pour ce mandat en raison de la pénurie de main-d'oeuvre et le volume de mandats anormalement élevé par rapport aux ressources disponibles;

**ATTENDU QUE** le **Groupe ABS inc.** accepte de céder le mandat à un autre laboratoire;

**ATTENDU QUE** **Laboratoire GS inc.** a accepté le mandat de programme de laboratoire pour le contrôle qualitatif;

Proposé par le conseiller Suzan Demers  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

**D'ACCORDER** le mandat de programme de laboratoire au **Laboratoire GS inc.**  
**Adoptée à l'unanimité**

2022-08-199

**16.4\_AUTORISATION DE TRAVAUX – RAPIÉÇAGE ASPHALTE FACE AU 31, PÈRE-PAYANT**

**ATTENDU QUE** la municipalité a dû effectuer des travaux d'urgence au niveau de son réseau d'égout face au 31, Père-Payant;

**ATTENDU QUE** ces travaux ont endommagé la chaussée et qu'il est nécessaire d'effectuer un rapiéçage d'asphalte;

**ATTENDU** la soumission des Pavages MCM inc. au coût de 3 900 \$, plus taxes;

Proposé par le conseiller Richard Beaudin  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

**D'AUTORISER** les travaux de rapiéçage au montant de 3 900 \$, plus taxes.

**QUE** cette dépense soit prise à même le budget de fonctionnement.  
**Adoptée à l'unanimité**

**17\_LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**

2022-08-200

**17.1\_ÉCOLE MONTPETIT – TRAÇAGE PISTE CYCLABLE**

**ATTENDU QU'UN** projet de « traçage de piste cyclable » sur la cour de l'école Montpetit a été déposé par Tania Laplante et Mikaël Guérin-Laflamme, enseignants au préscolaire;

**ATTENDU QU'EN** juin dernier, le préscolaire a reçu une quinzaine de vélos avec la participation financière de Desjardins;

**ATTENDU QUE** ce projet vise à développer l'équilibre, l'autonomie et la motricité globale chez les enfants du préscolaire;

**ATTENDU QUE** les élèves apprendront le Code de la route afin d'être sécuritaires lorsqu'ils feront des sorties à vélos;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire collaborer à ce projet en défrayant les coûts pour le traçage;

Proposé par le conseiller Suzan Demers  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

**QUE** la municipalité alloue une somme de 1 000 \$ pour effectuer les travaux de traçage.

**QUE** cette dépense soit prise à même le budget de fonctionnement.

**Adoptée à l'unanimité**

**2022-08-201**

## **17.2\_GRATUITÉ SALLE COMMUNAUTAIRE DE SAINT-CHRYSOSTOME**

**ATTENDU QUE** Mme Mireille Laplante, conjointe de M. Gérald Bouthillier, grand chevalier des Chevaliers de Colomb de Saint-Chrysostome, est décédée dernièrement;

**ATTENDU QUE** cette dernière a toujours soutenu et aidé son conjoint, entre autres en s'impliquant bénévolement dans les événements tels que la guignolée, le dépouillement des cadeaux de Noël pour les enfants, la levée de fonds de Leucan lors des Derby de démolition et beaucoup d'autres activités impliquant les Chevaliers de Colomb;

**ATTENDU QUE,** dans notre politique de location de salles, les organismes sans but lucratif ont droit à deux gratuités par année;

Après délibération;  
Proposé par le conseiller Richard Beaudin  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

**QUE** la municipalité accorde la gratuité de la Salle communautaire de Saint-Chrysostome pour la cérémonie de recueillement lors des funérailles de Mme Mireille Laplante, et ce, au nom des Chevaliers de Colomb de Saint-Chrysostome.

**Adoptée à l'unanimité**

## **18\_DIVERS**

## **19\_PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les citoyens présents sont invités à la période de questions.

Aucune question

**2022-08-202**

## **20\_LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT QUE** les sujets à l'ordre du jour ainsi que la période de questions sont épuisés;

Proposé par le conseiller Suzan Demers  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

**DE** lever la séance d'ajournement du Conseil municipal du 11 août 2022 à 19 h 37.

**Adoptée à l'unanimité**

---

Steve Laberge  
Maire

---

Manuel Bouthillette  
Directeur général et greffier-trésorier